



Communiqué de presse de l'Union Suisse des paysans du 1^{er} décembre 2008

La vaccination contre la maladie de la langue bleue protège nos animaux

La campagne de vaccination 2008 contre la maladie de la langue bleue est sur le point de s'achever. L'Union suisse des paysans (USP) en tire un bilan positif. En protégeant les animaux de rente, cette vaccination a évité d'importants dommages économiques chez les éleveurs. L'USP appuie la continuation de la campagne de vaccination obligatoire pour l'an prochain. Il n'a pas été démontré jusqu'ici que la vaccination provoque de gros effets secondaires. Par ailleurs, l'USP affirme que les coûts de vaccination imputés aux éleveurs devraient être réduits.

Depuis 2006, la maladie de la langue bleue se propage rapidement en Europe, au nord des Alpes, et a atteint la Suisse en 2007. Le virus contamine le bétail bovin, les moutons et les chèvres. Dans une large campagne de vaccination obligatoire lancée dès le mois de juin 2008, tous les animaux concernés ont été vaccinés pour éviter une contamination de la maladie de la langue bleue. La commission spécialisée Production animale de l'USP tire un premier bilan positif de cette campagne: le vaccin confère une protection efficace contre la maladie. Il a par conséquent évité de gros dommages économiques chez les éleveurs. Jusqu'à la fin novembre, 115 cas de maladie ont été répertoriés dans 37 exploitations. La plupart des animaux atteints n'étaient pas vaccinés. Pour comparaison: la France a signalé plus de 30 000 cas durant cette même période.

Les possibles effets secondaires ont suscité des réactions et des discussions. L'USP prend toutes ces questions très au sérieux et a fait des investigations. Les effets secondaires constatés sont mineurs: des inflammations passagères à l'endroit de l'injection. Quant aux autres effets secondaires soupçonnés être dus à la vaccination: avortements ou augmentation du nombre de cellules dans le lait, ils n'ont pas été plus fréquents que les autres années. Il n'est pas exclu que des effets secondaires apparaissent dans des cas particuliers, mais ils devraient rester très circonscrits. En cas de suspicion, les éleveurs sont invités à signaler immédiatement au vétérinaire les conséquences négatives qui pourraient être dues au vaccin. Des études scientifiques sont en cours dans le but d'évaluer les effets secondaires.

Comme le bilan de la campagne de vaccination 2008 s'est avéré positif et que le danger de propagation de la maladie de la langue bleue subsiste, l'USP appuie l'idée de renouveler cette campagne de vaccination obligatoire en 2009. En revanche, l'USP est d'avis que les coûts de vaccination imputés aux éleveurs devraient être réduits pour l'année 2009. Des comparaisons avec les tarifs de vaccination à l'étranger révèlent que les prix pratiqués en Suisse sont très élevés. La prévention et la lutte contre les épizooties étant de la compétence des cantons, les tarifs de vaccination 2009 devront être négociés avec les autorités cantonales. Les chambres cantonales d'agriculture entameront les pourparlers ces prochaines semaines.

Contact:

Martin Rufer, Responsable Production, Marchés et écologie

Tél. 056 462 51 11, portable 078 803 45 54

Thomas Jäggi, division Production animale, tél. 056 462 51 11

www.sbv-usp.ch